

La Libre 22/104

# BRUXELLES

## Bruxelles-Ville Oui de principe aux stations "Villo"

LE CONSEIL COMMUNAL de la Ville de Bruxelles, réuni, longuement lundi, a franchi une première étape indispensable à l'installation de stations de vélos partagés sur le territoire de cette commune qui occupe un 5<sup>e</sup> de la superficie de la Région bruxelloise. Il a approuvé un arrêté accordant son feu vert à l'occupation de l'espace public pour exploiter le système de location "Villo" qui sera exploité par JCDecaux, moyennant la concession d'espaces publicitaires sur les stations et ailleurs pour financer le tout. A la Ville de Bruxelles, l'opposition MR a voté contre l'arrêté de concession de voirie. Ecoflo s'est abstenu. Le chef du groupe MR Marion Lemesre a notamment reproché à la majorité d'agir dans la précipitation pour faire plaisir au ministre bruxellois de la Mobilité Pascal Smet (SPA), par ailleurs échec empêché, à la Ville de Bruxelles, alors que de nombreuses questions restent en suspens quant à l'impact de la convention conclue par la Région avec JCDecaux en matière d'emprise de la publicité sur l'espace public. De son côté, l'échevin de l'Urbanisme Christian Caux (CDH) a souligné que "dans les zones de la Ville où la publicité est interdite, elle le restera y compris pour l'exploitation de Villo. Si nous ne sommes pas d'accord pour l'installation de certaines stations, nous refusons les demandes de permis concertées" (Belga)

## Elections régionales - INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

# "Plus et mieux former les chômeurs"

La Febisp a présenté hier son mémorandum. Elle amis sur la table une série de revendications sociales, mais aussi financières.



■ La Febisp vise les 6 500 demandeurs d'emploi formés pour les 5 ans à venir.

Le secteur bruxellois de l'insertion socio-professionnelle et de l'économie sociale d'insertion, qui forme chaque année 4 100 demandeurs d'emplois peu qualifiés de la capitale, a demandé mardi au futur gouvernement régional de réserver davantage de moyens à l'augmentation du nombre de places de formation.

Dans son mémorandum, présenté mardi, la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socio-professionnelle et d'économie sociale d'insertion (Febisp) a également demandé un préfinancement des moyens que l'Europe destine chaque année au secteur via le Fonds social européen, mais qui arrivent très tard. Cette situation nécessite le recours à l'emprunt bancaire pour ses membres. Elle veut un allègement du travail administratif que lui imposent les pou-

voirs publics bruxellois et une clarification dans la politique d'emploi. Selon la Fédération, les exigences de l'Onem (fédéral) sont souvent inadaptées à leur parcours d'insertion. L'Office national de l'emploi ne reconnaît ainsi pas les stages d'insertion, comme une prérequis de la part active prise par le demandeur d'emploi pour se sortir de l'ornière du chômage.

La Febisp a par ailleurs mis sur la table une série de revendications sociales pour 1 300 tra-

vailleurs du secteur (naissance réminique, fin de carrière) et pour les stagiaires en formation. Ceux-ci perçoivent actuellement encore et toujours un montant de 1 euro par heure qui n'a connu aucune évolution depuis 1987. La Febisp souhaite le voir porté à 1,5 euro. Elle sollicite aussi la bienveillance des futurs ministres bruxellois pour prévoir des places d'accueil pour les enfants en bas âge des stagiaires.

Plus globalement, la Fédération s'est félicitée de l'augmentation du nombre de personnes for-

mées chaque année au cours de la législature qui s'achève (actuellement 4 100 places), mais elle veut que l'effort soit accentué au cours des cinq prochaines années pour atteindre au moins 6 500 places, via un financement proportionnel au nombre d'heures prestées. Elle veut que ses membres soient davantage considérés comme des partenaires des pouvoirs publics que des sous-traitants et réclame une concertation plus systématique.

Le mémorandum aborde des revendications financières plus spécifiques au secteur de l'économie sociale d'insertion. Il prône une remise au goût du jour de l'ordonnance bruxelloise de 2004 concernant ce secteur notamment parce qu'elle engendre un retard dans la fixation des subides. Deux tiers des demandeurs d'emploi de la capitale n'ont pas fini leurs études secondaires.

La Febisp regroupe 68 organismes d'insertion socio-professionnelle et entreprises d'économie sociale d'insertion. Le mémorandum de la Febisp sera au centre d'une conférence-débat organisée le 13 mai en présence de candidats francophones aux élections régionales bruxelloises du 7 juin. (Belga)